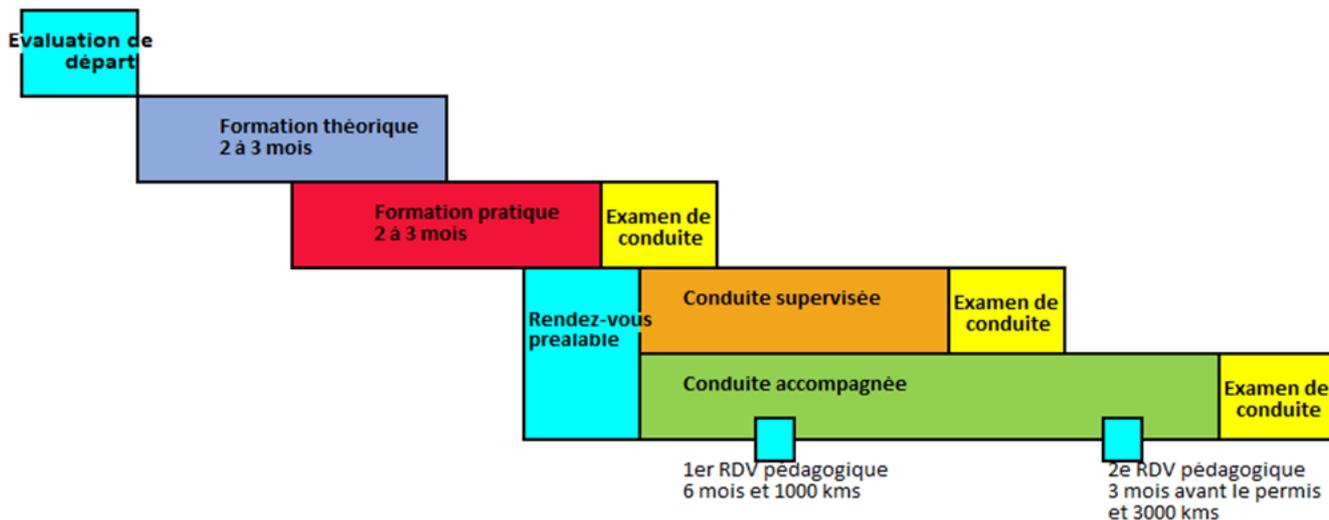


PROGRAMME DE FORMATION DU PERMIS POUR LES CATEGORIES : B/B78/AAC/CS



L'évaluation de départ permet de mesurer le niveau du stagiaire, de déterminer un nombre prévisionnel d'heures de formation afin d'atteindre le niveau permettant de réussir l'examen de conduite. Suite à cela, nous établissons un contrat de formation.

La formation théorique préparatoire à l'examen du code :

- Une formation qui peut être dispensée en salle, par l'intermédiaire de cours audiovisuels libres, avec corrections par un enseignant qualifié et titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité, ou par l'intermédiaire d'une plateforme en ligne.
- Cours collectifs dispensés par un enseignant de la conduite, dans nos locaux selon des thèmes déterminés d'une durée de 1h00.

Les thèmes abordés et les compétences développées sont les suivants :

- La vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers de la route
- Les effets des perturbateurs comme l'alcool, les drogues et les médicaments
- L'influence des états émotionnels et de la fatigue
- Les risques au regard des conditions atmosphériques environnantes et des états de la chaussée
- Être capable de percevoir, analyser et décider du comportement à adopter

La formation pratique débute lorsque l'élève a atteint un niveau théorique suffisant. La formation s'articule autour des 4 axes suivants :

LES QUATRE COMPÉTENCES

C1: MAÎTRISER LE MANIEMENT

du véhicule dans un trafic faible ou nul.

- a) Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.
- b) Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.
- c) Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.
- d) Démarrer et s'arrêter.
- e) Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.
- f) Utiliser la boîte de vitesses.
- g) Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.
- h) Regarder autour de soi et avvertir.
- i) Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.

C2: APPRÉHENDER

la route et circuler dans des conditions normales.

- a) Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.
- b) Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
- c) Adapter l'allure aux situations.
- d) Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
- e) Tourner à droite et à gauche en agglomération.
- f) Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.
- g) S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.

C3: CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.

- a) Évaluer et maintenir les distances de sécurité.
- b) Croiser, dépasser, être dépassé.
- c) Passer des virages et conduire en déclivité.
- d) Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.
- e) S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
- f) Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
- g) Connaître les règles relatives à la circulation interfiles des motocyclistes. Savoir en tenir compte.
- h) Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
- i) Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...

C4: PRATIQUER

une conduite autonome, sûre et économique.

- a) Suivre un itinéraire de manière autonome.
- b) Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
- c) Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
- d) Connaître les comportements à adopter en cas d'accident: protéger, alerter, secourir.
- e) Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...).
- f) Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.
- g) Pratiquer l'écoconduite.

L'élève se voit remettre un livret d'apprentissage, regroupant les thèmes ci-dessus, qu'il doit présenter à chaque leçon, afin de suivre son évolution. Une fiche de suivi est remplie en parallèle afin de tracer les leçons et les progrès de l'élève. Le livret d'apprentissage et les fiches de suivi sont dématérialisés.

Les leçons de conduite sont réalisées en voiture école d'une durée de 2 heures. Le stagiaire est accompagné à chaque fois d'un enseignant qualifié et titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Un minimum légal de 20h (13h minimum obligatoire en B78) doit être réalisé avant présentation à l'examen. Toutefois, la durée de la formation dépend de :

- l'évaluation de départ
- du temps d'apprentissage nécessaire pour valider les 4 thèmes de la formation
- la motivation et l'assiduité de l'élève.

La conduite supervisée peut avoir lieu après un forfait de 20h de cours de conduite, l'obtention du code de la route et l'obtention de l'attestation de fin de formation initiale. Un rendez-vous préalable de 2h avec l'accompagnateur et l'enseignant permet de relever les points forts et les points faibles de l'élève, en pratique (conduite en circulation) et en théorique (échanges avec d'autres élèves et accompagnateurs).

La durée de la phase de conduite supervisée est libre (il n'y a ni minimum ni maximum de temps), l'élève n'est pas tenu de parcourir un nombre défini de kilomètres avec son accompagnateur. Il n'y a donc aucun minimum imposé par la loi, on peut choisir de faire la conduite supervisée pour une courte période aussi bien que pour une très longue. Toutefois, la conduite supervisée est valable uniquement sur le territoire français. Le véhicule utilisé pour la conduite supervisée doit être muni d'un disque « conduite accompagnée ». L'élève est soumis aux mêmes limitations de vitesse que les jeunes conducteurs.

La conduite supervisée permet, entre autres, de ne pas perdre ses acquis entre 2 passages à l'examen.

La conduite accompagnée peut avoir lieu après un forfait de 20h de cours de conduite, l'obtention du code de la route et l'attestation de fin de formation initiale. Un rendez-vous préalable de 2h avec l'accompagnateur et l'enseignant permet de relever les points forts et les points faibles de l'élève, en pratique (conduite en circulation) et en théorique (échanges avec d'autres élèves et accompagnateurs).

La durée minimum de la phase de conduite accompagnée est fixée à 1 an sans durée maximum.

Dans tous les cas, le stagiaire doit avoir parcouru au minimum 3 000 km.

Après avoir débuté la conduite accompagnée, le stagiaire et au moins l'un des accompagnateurs participent à deux rendez-vous pédagogiques obligatoires (3h minimum).

Ces rendez-vous se dérouleront en présence de l'enseignant de l'auto-école.

Le premier aura lieu après 6 mois de conduite accompagnée et 1000kms effectués.

Le second a lieu à l'issue des 3000 km que vous aurez réalisés, et 3 mois avant de passer l'examen de la conduite.

Chaque rendez-vous contient une partie pratique (conduite en circulation) et une partie théorique (séance en salle). Ces rendez-vous permettent à l'enseignant de constater vos progrès et répondre à toutes les interrogations du stagiaire ou accompagnateur.

Au terme des 3000kms, l'autoécole délivre une attestation de fin de conduite accompagnée, et le stagiaire peut s'inscrire à l'examen de la conduite.

AUTO MOTO ECOLE CARAVELLE

158 Avenue Berthelot
69007 LYON
TÉL. 04 72 72 05 92
SIRET : 832 178 891 00020
AGRÉMENT : E18069C0110

AUTO MOTO ECOLE BALZAC

313, rue Garibaldi
69007 LYON
Agrément : E1806900060
Siret : 832 178 891 00012